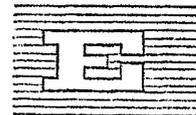


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1984/35  
1er décembre 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarantième session  
6 février - 16 mars 1984  
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Note du Secrétariat

1. Par sa décision 1983/8, en date du 7 septembre 1983, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a décidé de communiquer à la Commission des droits de l'homme, à sa quarantième session, le rapport final sur les principes directeurs concernant le recours à des fichiers de personnes informatisés présenté par M. Louis Joinet (E/CN.4/Sub.2/1983/18 1).
2. A sa quarantième session, la Commission sera donc saisie du rapport final de M. Louis Joinet.

---

1/ Comme le document E/CN.4/Sub.2/1983/18 aura fait l'objet d'une distribution générale dans toutes les langues avant l'ouverture de la quarantième session de la Commission, ces documents ne seront disponibles qu'en nombre limité dans la salle de conférence.

GE.83-14143